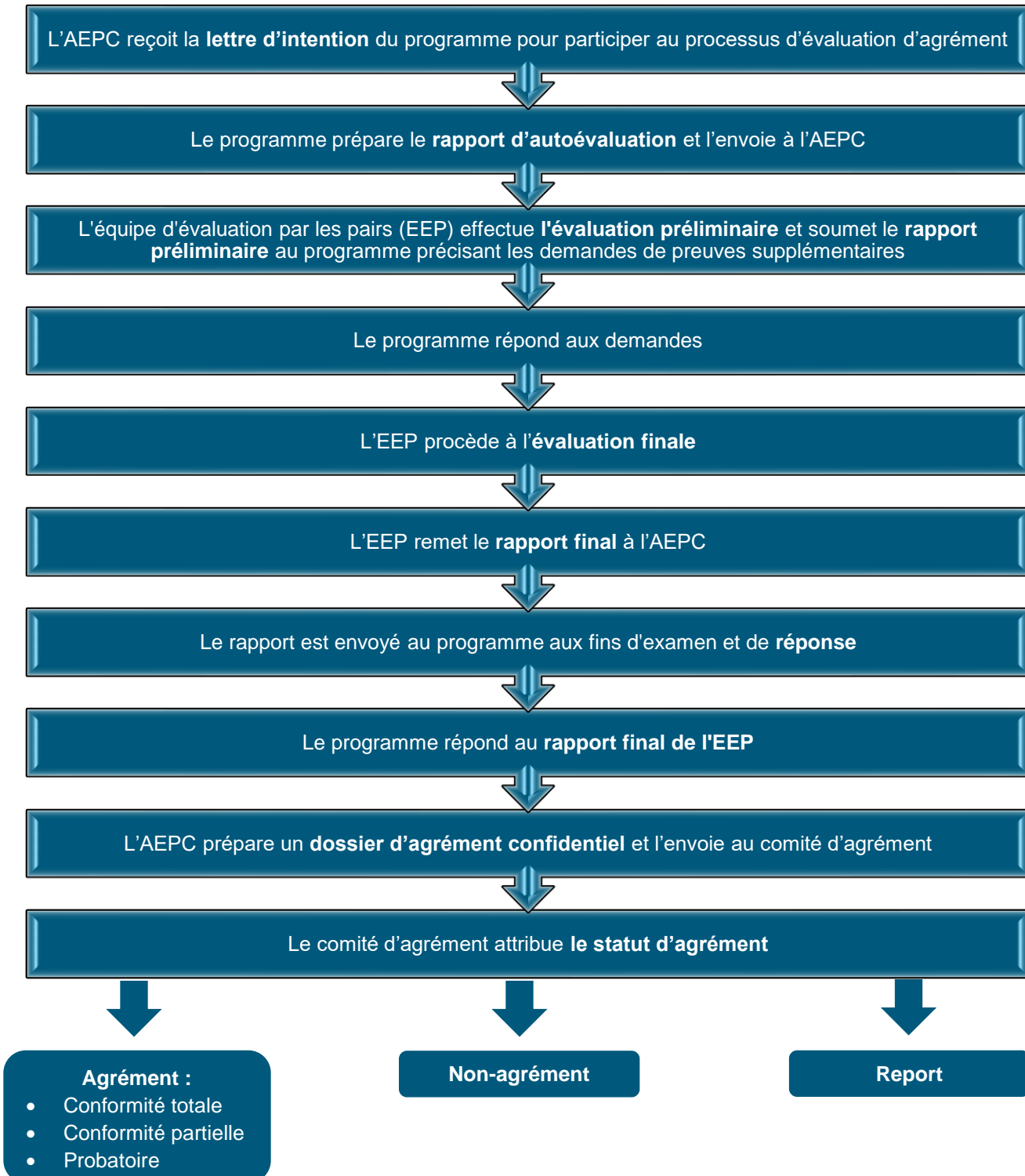
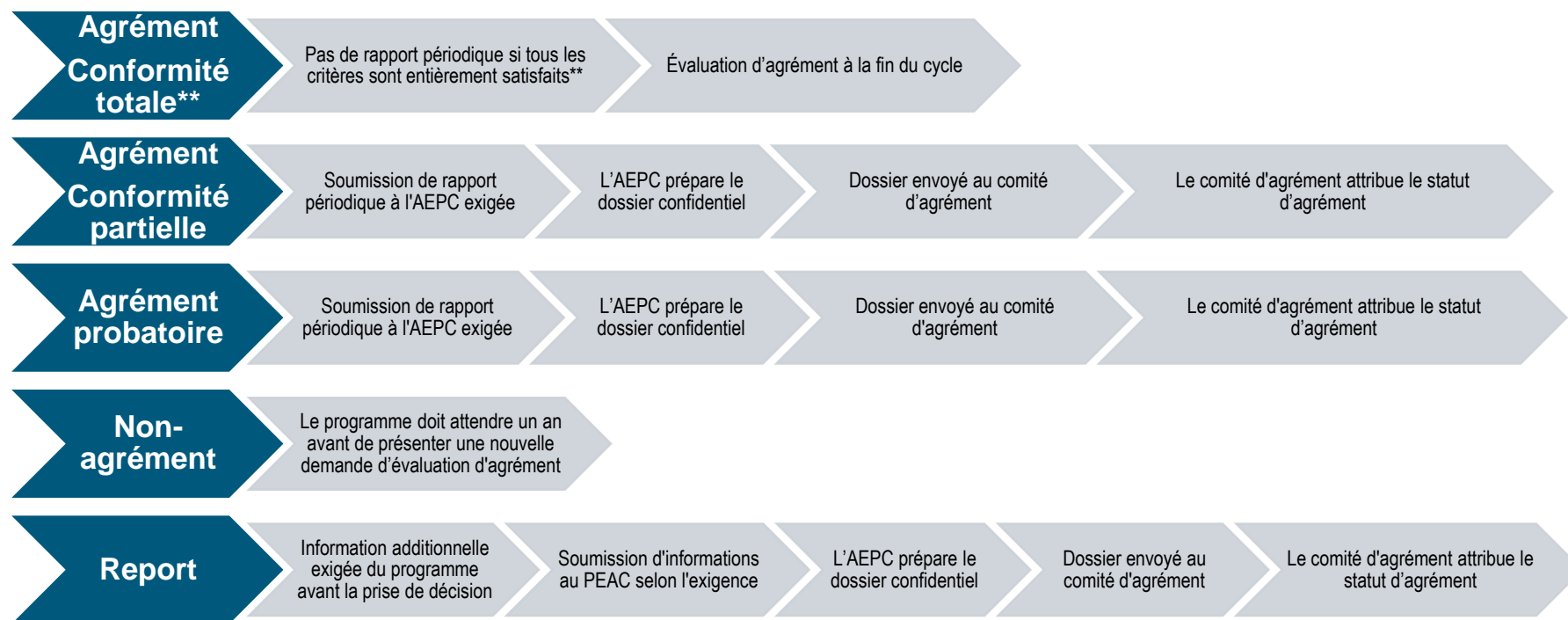


PROCESSUS ET DÉCISIONS LIÉS À L'ÉVALUATION D'AGRÉMENT

Processus de prise de décision initiale



Processus suivant la prise de décision initiale



** Si la conformité d'un des critères individuels est partiellement satisfait, le processus est le même que celui de l'agrément en conformité partielle.

Ligne directrice GUIDE-04	
Dernière révision	Documents associés
déc. 2007	ACC-01 Statuts d'agrément GUIDE-06 Propositions standards pour les statuts d'agrément
sept. 2009	
sept. 2010	
mai 2012	
juin 2013	
avril 2017	
juin 2020	

Cycle d'agrément

La durée normale d'un cycle d'agrément d'un programme est de six ans.

